Compte rendu Conseil municipal du 04 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 04 septembre à 19h00, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Arnaud DUFOSSE, Maire.

Présent : Arnaud DUFOSSE, Thomas GUYOMARC'H, Fabienne VENNIN, Jean-Luc CAILLIE, Régine LEFEVRES, Valérie SMETS, Valérie COEURET, Frédéric JOUSSELIN, Pierre BIEUVILLE, Céline SEGLAS, Florian MONKA-RELLO

Date de la convocation : 31 août 2026

Ouverture de séance : le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19h00

Secrétaire de séance : Thomas GUYOMARC'H

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 11
Nombre de votants : 11

Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L. 2122-22 du CGCT

- DEC_2026001_Résiliation et souscription de contrats d'assurance

Le Maire informe l'assemblée de la résiliation du contrat d'assurance global (Groupama) au 31 août 2026 et de la souscription, à compter du 1er septembre 2026, de deux nouveaux contrats réajustés :

- Dommages aux biens / Bâtiments : réévaluation des garanties sur la base des surfaces réelles du patrimoine communal pour un coût annuel de 3 094,22 € TTC (contre 3 632,09 € TTC auparavant).
- Risque cyber : couverture des frais annexes en cas de sinistre (décontamination, restauration des données, responsabilité juridique) face à la dématérialisation des services (ANTS, DGFiP, etc.) pour 534,10 € TTC / an.

Bilan financier : le coût global annuel passe de 3 632,09 € à 3 628,32 € TTC, permettant d'intégrer la protection cyber sans surcoût pour la commune (-3,77 € / an).

Délibération : Rapport d'activité et du développement durable 2025 de SNA

Il est présenté au Conseil municipal le rapport d'activité et du développement durable 2025 de Seine Normandie Agglomération (SNA).
Ce document retrace l'ensemble des actions, interventions et orientations stratégiques menées par l'intercommunalité au cours de l'année 2025 sur le territoire.
Le rapport est mis à disposition des membres du Conseil municipal pour information et échanges.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité et du développement durable 2025 de Seine Normandie Agglomération.

Résultat du vote :
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 11

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

Délibération : Désignation représentant Composition de la CLECT

Suite au renouvellement général des conseils municipaux de 2026, la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Seine Normandie Agglomération a été révisée. Il convenait de désigner le représentant de la commune, disposant d'un siège au sein de cette instance chargée d'assurer la neutralité financière des transferts de compétences.

Accord unanime pour le scrutin à main levée. Candidature adoptée à l'unanimité (11 voix pour).

Désignation de Thomas GUYOMARC'H pour représenter la commune de Boisset-les-Prévanches au sein de la CLECT.

Résultat du vote :
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 11
ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

Délibération : Décision modificative budget - Crédit supplémentaire à la section investissement

Le contrat de fourniture des logiciels de gestion de la mairie, souscrit auprès du prestataire JVS pour une durée de trois ans, est arrivé à son terme. Son renouvellement s'accompagne d'une nouvelle tarification. Le coût du contrat passe ainsi de 4 926,24 € TTC à **5 595,23 € TTC**. Le budget primitif, voté en avril, anticipait une hausse mais prévoyait une enveloppe plafonnée à 5 000 €. En conséquence, les crédits inscrits à la section d'investissement s'avèrent insuffisants pour honorer ce nouveau contrat, une décision modificative est donc nécessaire pour financer ce contrat.

Ajustement budgétaire : Virement équilibré de 1 000,00 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :
Approuve la décision modificative (sans impact sur l'équilibre général du budget).
Autorisation donnée au Maire de signer les pièces afférentes.

Résultat du vote :
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 11
ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

Délibération : Publication du bulletin municipal

Le Maire a présenté le projet d'édition du futur bulletin d'information locale élaboré par la commission communication : parution annuelle (20 pages, 300 exemplaires), première édition prévue fin 2026 autour de 5 thématiques clés (Équipe, Action municipale, Vie locale, Participation citoyenne, Pratique/Agenda).

Sur 4 devis reçus, deux offres retenues : OCTAVO (475 € HT) et Les Ateliers du Beffroi (480 € HT). Bien que légèrement plus chère de 5 €, la seconde offre propose un papier de meilleure qualité et s'inscrit dans une démarche sociale (ESAT).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :
Validation du principe de création d'un bulletin municipal annuel.
Fixation d'un plafond budgétaire d'impression à 600,00 € HT (marge pour ajustements techniques).
Délégation au Maire pour le choix final selon les recommandations de la commission communication et signature des pièces.

Résultat du vote :
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 11
ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

Délibération : Convention mutuelle CDG27

Adhésion à la convention de participation « Santé » du CDG27 et fixation de la participation communale

Le Maire a présenté le projet d'adhésion à la convention de participation négociée par le Centre de Gestion de l'Eure (CDG27) avec MUTAME SANTÉ TERRITORIAL (2023-2028), visant à financer la protection sociale complémentaire (volet santé) des agents communaux. Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable le 25 août 2026.

La commune fixer sa participation financière à 15,00 € brut par mois pour chaque agent en activité adhérent à la convention, dans la limite du coût réel de sa cotisation. Elle bénéficiera à l'ensemble du personnel en activité, qu'il s'agisse d'agents titulaires, stagiaires ou contractuels de droit public ou privé, exerçant à temps complet, partiel ou non complet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
Décide l'adhésion à la convention du CDG27 et renoncement aux contrats labellisés Santé.
Valide le montant et des modalités de la participation communale.
Autorise le Maire de signer la convention et les actes afférents.

Résultat du vote :
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Pour : 11

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents

Questions Diverses

Proposition renouvellement convention IDS avec SNA

La convention avec SNA arrive à échéance le 31 décembre. Une intention de renouvellement pour 3 ans a été envoyée avant la date limite du 31 août. Le projet de convention sera soumis au vote du Conseil dès sa réception cet automne. Les statistiques du 1er semestre 2026 ont été communiquées.

Recrutement de l'agent technique entretien polyvalent

La procédure de recrutement de l'agent technique d'entretien polyvalent, engagée suite à la délibération du mois de juin actant la création du poste, est arrivée à son terme.
En l'absence de candidature de fonctionnaire territorial titulaire, la commune a recruté un agent contractuel de droit public. Un contrat d'engagement à durée déterminée (CDD) d'une durée d'un an, pour un volume horaire hebdomadaire de 7 heures, a été établi. L'agent a pris ses fonctions le 1er septembre.

Bilan de la Journée Citoyenne du 25 juillet

Le conseil municipal dresse le bilan de la Journée Citoyenne organisée par la commune et souligne le succès global de cette initiative.
L'événement a rencontré une belle adhésion de la population avec la participation de près de 30 bénévoles. Au regard de cette forte mobilisation et du climat convivial qui a régné tout au long de la journée, le renouvellement de cette opération est envisagé pour une prochaine édition.

Travaux de remise en état des volets de la mairie

La rénovation des volets arrière a été réalisée bénévolement par des conseillers municipaux, réduisant la dépense aux seules fournitures.

Remplacement de l'éclairage de sécurité (BAES) de la mairie

Les anciens blocs ont été remplacés bénévolement par des élus par des dispositifs LED réglementaires et économes.

Modification du contrat de fourniture Téléphonie et Internet de la Mairie

Changement de fournisseur pour internet et téléphone pour la mairie avec passage sur une offre à 59,99 € HT/mois (contre 144 € HT auparavant. L'offre inclut un modem 4G de secours (ayant déjà pallié une coupure) et

une ligne mobile incluse dans le forfait. Elle sera attribuée à l'agent technique afin d'assurer sa joignabilité sur l'ensemble de ses journées d'intervention.

SIEGE — Remplacement de l'éclairage public par des LED

La majorité des éclairages prévus ont été remplacés. Quelques lampadaires restent en attente de livraison de matériel pour finaliser l'opération.
Dès l'achèvement complet des travaux, les plages horaires d'éclairage public feront l'objet d'une révision.

Réduction de la puissance souscrite du compteur d'éclairage public à Boisset-Station

Optimisation de l'abonnement électrique de l'éclairage public pour le secteur de Boisset-Station, suite au passage aux LED et suivant les recommandations du gestionnaire de réseau, la puissance du compteur a été abaissée de 0,8 à 0,2 kVA. Cette démarche d'optimisation sera étendue aux 110 autres points lumineux récents.

Transport scolaire — Demande d'activation d'un point d'arrêt à Boisset-Station (circuit P75)

Après une étude de faisabilité technique auprès du transporteur, la demande d'activation d'un arrêt sur le circuit P75 a reçu un avis défavorable de SNA. L'ajout générait un surcoût annuel massif (passage de 24 868,57 € à 43 179,09 €) et nécessitait un car supplémentaire. La Vice-Présidente de SNA en charge des mobilités et déplacements a émis un avis défavorable. En conséquence, la demande d'activation du point d'arrêt « Boisset-Station » sur le circuit P75 ne peut être accordée en l'état.

Commande d'arbres et arbustes auprès de SNA

Renouvellement de l'opération de distribution gratuite d'arbres par SNA (jusqu'à 10 unités par commune). L'inventaire des lieux d'implantation est en cours pour une commande avant le 20 septembre.

Acquisition de pièges sélectifs contre le frelon asiatique

Vu le bilan positif des 10 premiers pièges déployés et le souhait d'améliorer la lutte contre le frelon asiatique sur la commune, confirmation de la commande de 10 pièges sélectifs supplémentaires pour la saison 2027 (36,50 € TTC l'unité), pour une livraison début 2027.

Création de la Base Adresse Locale (BAL) de la commune

La Base Adresse Locale de la commune est désormais créée, permettant la création et le renseignement immédiats de nouvelles adresses en cas de construction. Concernant les adresses existantes, une campagne globale de certification des adresses sera programmée ultérieurement.

Lancement des inscriptions pour l’Arbre de Noël des enfants

Comme depuis deux ans, l’Arbre de Noël organisé conjointement avec le Comité des fêtes est soumis à une inscription préalable des enfants. Ce dispositif permet d'ajuster précisément les commandes et d'éviter l’achat de cadeaux non réclamés.
L’événement se déroulera le 6 décembre 2026 à la salle des fêtes de Caillouet-Orgeville.
Les formulaires d’inscription à destination des familles ont été distribués dans les boîtes aux lettres et mis en ligne. La date limite de retour des dossiers est fixée au 30 septembre.

Présentation et examen de l'application mobile « Tous Voisins »

Le Conseil municipal souligne l'intérêt de la démarche mais décide de ne pas donner suite. La commune dispose déjà de plusieurs outils d'information numérique. Les membres du Conseil estiment que la multiplication des supports digitaux ne répond pas à l'attente des administrés non connectés, lesquels privilégient les canaux traditionnels d'information tels que les affichages et le boîtage papier.

Informations relatives au SIVOS

Téléphonie et Internet : l'école a procédé à la modification de son contrat d'accès pour adopter le même fournisseur et la même offre que la mairie, permettant ainsi d'optimiser les coûts et de fiabiliser la connexion.
Services périscolaires : un nouveau logiciel dédié à la gestion des prestations de cantine et de garderie a été déployé afin de simplifier l'administration et le suivi pour les familles.

Sécurité des locaux : les serrures ont été modernisées avec le remplacement des cylindres existants par des modèles à bouton (déverrouillage par clé à l'extérieur et par bouton tournant à l'intérieur), garantissant une évacuation rapide et une utilisation simplifiée au quotidien

Fermeture du secrétariat de Mairie et organisation des permanences

Le secrétariat de la Mairie est fermé pour congés du 27 août au 25 septembre inclus.
Afin d'assurer la continuité du service public, des permanences sont tenues par les élus selon le planning suivant:

- Les lundis : de 16 h 30 à 18 h 30
- Les vendredis : de 16 h 30 à 18 h 30

La réouverture du secrétariat aux horaires habituels interviendra le lundi 28 septembre. Le calendrier détaillé de ces permanences a fait l'objet d'un affichage sur le panneau d'information et d'une publication sur le site internet de la commune.

Dégradations liées à la recrudescence de pigeons

Problématique liée à la prolifération de pigeons aux abords de l'église et de la Mairie. Cela engendre des salissures et des dégradations sur les bâtiments communaux.
Afin de préserver le patrimoine municipal et d'enrayer la multiplication des nids, différentes solutions de protection et de régulation vont être mises à l'étude (piégeage, installation d'effaroucheurs et pose de grillage anti-intrusion).

Projet d'ouverture ponctuelle de l'église communale

Face à la rareté des célébrations dans l'église, il est proposé par Valérie Smets de permettre son ouverture aux habitants pour des temps de visite ou de recueillement.
Le principe d'une ouverture durant le weekend, est évoqué. Afin d'évaluer l'intérêt de la population pour cette initiative, une journée test sera organisée courant octobre.
Si la fréquentation s'avère concluante, la mise en place de créneaux d'ouverture plus réguliers pourra être envisagée.

Journées européennes du patrimoine des 19 et 20 septembre

À l'occasion des Journées européennes du patrimoine, le Conseil municipal propose une ouverture exceptionnelle des bâtiments communaux (Mairie et Église) le dimanche 20 septembre 2026, afin de permettre aux habitants de les visiter.

- Le dimanche 20 septembre matin : de 10 h 00 à 12 h 00
- Le dimanche 20 septembre après-midi : de 14h à 17h30

Projet de rénovation de l'ancienne mairie

Echange sur les axes de réflexion concernant la rénovation de l'ancienne mairie, dont le bâtiment nécessite des travaux d'aménagement et de valorisation du patrimoine.
Avant d'engager les études préalables, il est demandé aux conseillers municipaux de réfléchir aux orientations et aux usages futurs souhaités pour cet édifice. Ces propositions feront l'objet d'un débat lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Clôture de séance : L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

